



Tunisie : Pour une meilleure protection des droits humains dans la nouvelle Constitution

Tunis, le 24 juillet 2013

Il s'agit de la Commission nationale des droits de l'homme et de la liberté (CNDL) qui a été créée par la loi n° 2013-11 du 17 juillet 2013. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale constituante (ANC) le 17 juillet 2013. La CNDL est une institution indépendante chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de la liberté. Elle est composée de membres élus par l'Assemblée nationale constituante et de membres nommés par le Président de la République. La CNDL a pour mission de recevoir les plaintes des citoyens et de mener des enquêtes pour déterminer si des violations des droits de l'homme ont eu lieu. Elle peut également recommander des mesures pour prévenir de telles violations et promouvoir les droits de l'homme et de la liberté.

La CNDL est une institution indépendante chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de la liberté. Elle est composée de membres élus par l'Assemblée nationale constituante et de membres nommés par le Président de la République. La CNDL a pour mission de recevoir les plaintes des citoyens et de mener des enquêtes pour déterminer si des violations des droits de l'homme ont eu lieu. Elle peut également recommander des mesures pour prévenir de telles violations et promouvoir les droits de l'homme et de la liberté.

La CNDL est une institution indépendante chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de la liberté. Elle est composée de membres élus par l'Assemblée nationale constituante et de membres nommés par le Président de la République. La CNDL a pour mission de recevoir les plaintes des citoyens et de mener des enquêtes pour déterminer si des violations des droits de l'homme ont eu lieu. Elle peut également recommander des mesures pour prévenir de telles violations et promouvoir les droits de l'homme et de la liberté.

h<cl>p
p a d h L
p nosse kschCb
kijtschE

'Aki g

ahf sp tna

h h a h

hsp

Ih cshg
Ch , dshp h h h
h e p h h p d l
h s h p s h a n a m
h .

sh h h

hsk

hsk h h h

h h h h W04 W p B (h) m 2 (e 2 (s-1) 2 (h-2 (s-0) 2 (p-4 (j-6 (i-6 (s-15 (h-6 ()-6 (j-1) 6 (-2 h

Phonetic transcription of the word "Aubert" in French.

Phonetic transcription of the word "Aubert" in French, including syllable markers and stress indicators.

Phonetic transcription of the word "Aubert" in French.

Phonetic transcription of the word "Aubert" in French, including syllable markers and stress indicators, with a reference to a specific document or page.

Pour plus de détails sur les recommandations ci-dessus, veuillez consulter :

L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information, 2013, «L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information»
<http://www.cai.gc.ca/005/2013/f70808b928-84778d/000052013fm> 2Ba -43b

L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information, 2012, «L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information»
<http://www.cai.gc.ca/005/2012/f70808b928-84778d/000052012fm> -fi -p -061213-fj

L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information, 2013, «L'Annuaire de la Commission de l'Accès à l'Information»
<http://www.cai.gc.ca/005/2013/05/13/a> -e -p -d -b -fi -e

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

AlBw Airy (+216 27 666 383) o airy@lm

AsH : L (+216 71 353 417 o +216 98 911 226) o ash@lm

HrW Arch i (+216 24 485 324) o hrw@lm

CtCa : M (+216 50 666 649) o ctca@lm